Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260303-20260303_11-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONQUET	
DATE DE CONVOCATION : Le 24 février 2026 **DATE D'AFFICHAGE :** Le 24 février 2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS :** En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 21 **TRANSMIS A LA PREFECTURE LE :** 10 MARS 2026 **REÇU EN PREFECTURE LE :** 10 MARS 2026	***Le 3 mars 2026*** *à 19h15 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MILIN, Maire.* *Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf :* *N. TOUSCH et P-E. GUILHAUMON-LAPERNAT, absentes et non représentées.* *A. HUELVAN et T. STIENNE sont désignés en tant que secrétaires de séance.*

DCM 20260303.11 création de tarifs de vacation, modification de la grille de rémunération recensement et mandat au Maire pour recourir ponctuellement aux services d'agents vacataires

Elue rapporteure : Françoise BIDAN, 1ère adjointe déléguée aux finances.
Question examinée et approuvée : en commission finances et administration générale le 17 février 2026 ; cette réunion était ouverte à l'ensemble des élus intéressés.
Les documents diffusés en commission le 17 février ont été adressés à l'ensemble des élus le 17 février 2026 au soir puis le 24 février 2026.

A l'occasion de la réunion de la commission finances du 17 février 2026, il a été proposé de donner mandat au Maire pour recruter des vacataires en soutien des services, notamment pour des interventions très ponctuelles aux services administratifs ou des missions d'ASVP, également très ponctuelles.
Pour ces missions d'environ 3 heures, le tarif envisagé est de 45 € bruts pour des tâches administratives et de 60 € bruts pour des fonctions d'ASVP.
Il est également proposé de préciser la délibération du 16 décembre 2025 pour dire que les tarifs des vacations liées au recensement adoptées doivent être entendues « nettes ».

Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,
Ouï son exposé et celui de l'adjointe aux finances,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget primitif de la commune adopté le 03 mars 2026,
Vu la proposition émise par les membres de la commission finances qui s'est réunie le 17 février 2026,
Vu les documents budgétaires préparatoires transmis à l'ensemble des élus les 17 février et 24 février 2026,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Mandate le Maire pour recruter ponctuellement des agents vacataires pour faire face à des missions très limitées et ponctuelles qui ne peuvent faire l'objet d'un contrat de travail ou d'un recrutement sur un poste permanent.
Dit que les tarifs de ces interventions seront les suivants :

- 45 € bruts pour une mission d'une demi-journée aux services administratifs,

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260303-20260303_11-DE

- 60 € bruts pour une mission d'une demi-journée en tant qu'ASVP, pour des contrôles aléatoires ponctuels hors saison estivale notamment.

Le Conseil municipal dit aussi que les tarifs de sa délibération du 16 décembre 2025 relative aux tarifs des vacations de recensement doivent être entendus nets.

Fait au Conquet, le 3 mars 2026
Le Maire,
Jean-Luc MILIN

